

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 janvier 2023

Commune de SAINT MARC A FRONGIER (23)

Par suite d'une convocation en date du 16/01/2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de SAINT MARC A FRONGIER se sont réunis le 30/01/2023, dans la salle du Conseil à 19H30 sous la présidence de M. JOSLIN Jean-Louis, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 16/01/2023

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Contrat CUI renouvellement ou changement d'agent
  - Travaux forestiers 2023
  - Location au 28 rue de la Planchette
  - Compte administratif Assainissement 2022 *si disponible à cette date*
- Questions diverses

**Présents** : BARRABAND Jean Paul, BISSON Virginie, FENILLE Audrey, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry, MORIN Matthias, OLLIER Michel, PEYLET Jessica, RONDIER Jean-Michel.

**Excusés** : HEBEL Marc

**Secrétaire** : MORIN Matthias

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : un

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : un

**Début du conseil** : 19h45

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. MORIN Matthias, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 09/11//2022 est approuvé à la majorité.

- Délibération n° 2022/44 en date du 09/11/2022 autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget
- Délibération n° 2022/45 en date du 09/11/2022 autorisation de remboursement de l'ATSEM
- Délibération n° 2022/46 en date du 09/11/2022 délibération motivée contre recours de CU négatif

### **1. Contrat Unique d'Insertion CUI renouvellement ou recrutement d'un nouvel agent**

Le maire informe le conseil que le contrat unique d'insertion CUI de Philippe HODIN s'arrête fin février. Selon les éléments de Pole Emploi, il y aurait la possibilité de proroger son contrat pour 6 mois ou de l'ouvrir à un autre ayant droit. M Hodin a pu bénéficier d'un stage comme convenu dans le contrat d'engagement.

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au renouvellement du CUI ou au recrutement d'un nouvel agent.

**Vote : POUR : 9      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté à la majorité**

## **2. Travaux forestier 2023**

JL Joslin a fait le tour des plantations communales avec l'agent de ONF. Ce dernier a préconisé de faire un nettoyage d'une rangée sur 2 pour pouvoir circuler dans les plantations. L'ensemble des chantiers identifiés correspond à une superficie de 8,20 ha pour un devis de 4500 € HT

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer et accepter lesancements des travaux forestiers.

**Vote : POUR : 9      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté à la majorité**

## **3. Logement 28 rue de la Planchette**

Le maire informe le conseil que les locataires du 28 rue de la Planchette ont donné congé pour fin avril. C'est une opportunité pour la MAM « Bulles d'Amour » de déménager vers ce logement qui permettrait aux assistantes maternelles d'accueillir plus d'enfants. La maire précise toutefois que le garage de ce logement ne fera pas parti de la location, il sera réservé au stockage du matériel lourd des associations de la commune. Une visite par la Protection Maternelle et Infantile sera à programmer si les assistantes maternelles de la MAM se positionnent sur ce logement. Des travaux seront réalisés si besoin.

## **4. Compte administratif assainissement 2022**

Le maire informe le conseil que le centre des impôts d'Aubusson n'a pas communiqué le compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en dépense et en recette de l'année. Le compte administratif sera voté à la prochaine réunion du conseil municipal en mars. Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (le maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire.

Le maire fait quelques commentaires sur les charges à caractère général qui ont augmenté eu égard à l'inflation. C'est également le cas des charges de personnel avec le choix d'avoir prolongé le contrat de Patrick VENDEOUX en complément de Philippe HODIN pour terminer les travaux de peinture dans le logement de la MAM. A noter également une augmentation de 24% pour l'électricité et de 100% pour le granulé bois. Les recettes auront été identiques à l'an dernier grâce à une population en légère hausse. Le maire précise que la commune a bénéficié de nombreuses aides en 2022 : DETR, Boost'Comm'Une, aide Plan Particulier Creuse, aide à la réfection du monument aux morts. Les travaux dans l'église vont pouvoir être programmés. L'entretien et la réfection de la voirie restent une priorité annuelle, un point sera fait avec Eurovia sur les travaux effectués en 2022. La réunion publique du vendredi 10 mars à 18h30 permettra aux habitants de Saint Marc de faire des propositions d'aménagements futurs.

### **Question diverse**

Valéry MARTIN informe le conseil qu'une page « tableau d'affichage » a été créée sur le site Internet de la commune. Les administrés pourront y trouver toutes les délibérations du conseil municipal, les arrêtés municipaux, préfectoraux, les actes d'urbanisme... in fine tous les documents dont l'affiche est obligatoire.

Matthias MORIN a été interpellé par Manuel BOURRET en attente de l'installation d'un lampadaire devant son habitation. Jean Louis JOSLIN répond que la pose est bien programmée, elle se fera en concomitance avec celle des nouveaux pavillons à Farges.

Michel OLLIER informe le conseil qu'il va modifier le code d'accès au court de tennis de Farges pour l'année 2023.

Le maire est invité à une réunion au conseil départemental à propos de l'opération « Terre de jeux 2024 ». La commune peut se positionner pour promouvoir les jeux olympiques de 2024 et

obtenir ce label. Un contact va être établi avec les professeurs des écoles pour entamer une réflexion sur les animations qui pourraient être proposées sur la commune et tout particulièrement aux enfants de l'école.

Le maire informe que l'assemblée générale de l'association St Marc Sports & Loisirs est fixée au samedi 11 février, celle des Amis du patrimoine le jeudi 16 février et que l'association des parents d'élèves « La Récré St Marc Blessac » programme une soirée fondu-frites le samedi 4 mars.

**Fin du conseil à 19h45**

Fait à Saint-Marc-à-Frongier, le 31/01/2023  
Le maire,

le secrétaire de séance

Certifié exécutoire  
Compte tenu des signatures des élus le 31/01/2023